prit, à son attitude soumise, à ses regards suppliants, qu'elle n'avait pas affaire là à un prétendant vulgaire, mais à un brave homme sincèrement amoureux, qu'il était intelligent de ne pas le désespérer tout à fait.

Aussi répondit-elle en lui tendant gracieusement la main :

—Cher monsieur, je serais un peu ridicule si je me fâchais ; je repousse votre offre toute spontanée, toute flatteuse qu'elle soit, mais si vous le voulez, nous serons bons amis, et alors, amicalement, j'aurai le droit de vous offrir mon portrait, au lieu de vous le vendre.

Berquelier accepta avec joie et, de cette bonne amitié-là, il est facile de deviner ce qui résulta bientôt.

La liaison de Geneviève et de Raymond était une association d'intelligences plutôt qu'autre chose ; de plus, l'artiste, fort ambitieux, savait qu'il lui était nécessaire de se ranger d'il y a quelque certaines faveurs officielles auxquelles il aspirait ardemment ; enfin, n'étant aveuglé par aucune passion et honnête homme, il voyait nettement la situation et ne voulait pas assumer la responsabilité d'un avenir que sa fortune ne lui permettait pas d'assurer d'une façon convenable.

La jeune femme et le peintre se quittèrent donc comme de galantes gens qui se séparent, mais ne rompent pas toutes relations sympathiques, et deux ans plus tard, après avoir vécu dans un superbe appartement du boulevard Malesherbes, la Frémerol inaugurait, par une soirée où tout le monde artistique parisien n'était rendu, l'hôtel qu'Adolphe Berquelier, fou de bonheur et d'orgueil, lui avait construit à l'entrée de la rue de Prony, qui venait d'être ouverte.

Le corps de logis principal, d'une architecture élégante, était précédé d'une cour où les voitures pouvaient tourner à l'aise pour gagner le perron du rez-de-chaussée, dont il suffisait de traverser le hall pour descendre dans un véritable parc, qui s'étendait jusqu'au boulevard Monceau, devenu boulevard de Courcelles, sur lequel il existait une sortie, à l'usage surtout des jardiniers.

On avait élevé au milieu de ce parc un fort beau kiosque, qui servait au grand entrepreneur et à ses amis de salle de billard et de fumoir.

En prenant possession de son hôtel, Geneviève adopta une ligne de conduite qui lui conquit rapidement une situation toute particulière et même une sorte de considération, bien que personne n'ignorât sa liaison.

Sa maison remarquablement tenue, sans luxe criard, n'était ouverte qu'à des hommes honorables, sinon célèbres du moins connus dans les arts et les lettres. Elle protégeait avec délicatesse les débuts des peintres et des sculpteurs qui lui étaient signalés, sans faisant acheter leurs œuvres par Berquelier, tout fier de jouer au Mécène. Bientôt elle eut ainsi une galerie fort intéressante.

A sa table, exquise, bien servie, où le digne Gérangeat avait l'esprit de ne pas s'asseoir en maître, elle ne donnait place qu'à des convives spirituels, gourmets, choisis avec soin ; et enfin, si elle ne gardait peut-être pas à son généreux protecteur, avec les yeux doqueel existait du reste le plus épais bandeau, une fidélité absolue, elle avait du moins le bon goût de ne pas le rendre ridicule, faisant tout au contraire pour que ses commensaux l'entourassent d'égards et de respect.

Le grand industriel, qui n'était pas un sot, sentait parfaitement ce que sa jolie compagne faisait pour son bonheur, et il lui en témoignait sa reconnaissance d'abord en l'adorant chaque jour davantage et ensuite en s'occupant incessamment d'augmenter sa fortune.

De plus, comme sans lui rien dire de la terrible et honteuse page de sa jeunesse, Geneviève lui avait cependant avoué, dès le commencement de leur liaison, qu'elle était mère, il avait compté sur elle pour la décider à faire venir sa fille auprès d'elle, mais il avait échoué.

—Jamais Claude n'entrera chez moi, à Paris, avait toujours répondu avec une grande fermeté et une sorte d'indignation. Mme Frémerol, toutes les fois que son ami était revenu sur ce sujet.

Adolphe Berquelier avait compris, mais comme il connaissait la fillette, n'était pas à l'aimer beaucoup, et savait que sa mère, après l'avoir reprise aux braves gens qui la soignaient depuis sa naissance, l'avait confiée aux sœurs de la Visitation de Nantes, où elle allait deux ou trois fois par semaine, il se vengeait un beau matin en remettant à Geneviève les clefs de la villa qu'il avait achetée à Verneuil, au nom de sa fille.

—De cette façon, lui dit-il, vous aurez un pied-à-terre à dix minutes du couvent. Cela vous permettra de passer avec la chère petite les jeudis et les dimanches, au lieu de la laisser à la pension. Quant à moi, je n'irai là-bas que lorsque vous le voudrez bien.

—Vous êtes le meilleur des hommes, répondit la jeune femme véritablement émue et en sautant à son cou. Là-bas vous serez chez vous, comme ici.

Ensuite, le jour même, elle était allée à Verneuil, avait trouvé le pays charmant, la maison superbe, et deux mois plus tard, la bonne Mère Roussard, de Reims, bien stylée par sa nièce sur ce qu'elle avait à dire et à taire, s'installait à la villa Claude, en qualité de grand'tante à l'héritage de la petite pensionnaire des Visitandines de Nantes.

C'est là qu'en étaient les choses depuis déjà trois ans, quand, poussé tout à la fois par son amour, qui inconsciemment des convenances, la plus tendre affection pour Claude et peut être aussi par la crainte de voir lui échapper le bonheur si complet dont il jouissait, Berquelier offrit à sa maîtresse de l'épouser et de reconnaître sa fille.

Mme Frémerol, qui n'avait jamais songé que cette proposition pourrait lui être faite un jour, demeura un instant tout interdite, puis retrouvant un peu de sang-froid, elle répondit :

—Je suis profondément touchée, mais je ne puis prendre aucun une décision, tout à coup. Ce n'est pas moi que cela peine, c'est à vous, à vous seul, à l'opinion publique, aux reproches que pourraient vous adresser vos parents, quelques uns mêmes de vos amis. Laissez-moi réfléchir ! Nous verrons plus tard. En attendant, soyez certain que si j'étais votre femme légitime, je ne vous aimerais pas mieux ; soyez certain aussi que je n'oublierai jamais ce que vous m'avez dit aujourd'hui.

Le brave Adolphe baisa longuement les deux mains que Geneviève lui tendait avec du sourire de reconnaissance et murmura :

—Merci ! Eh bien ! j'attendrai !

Mais cette proposition de mariage eut pour conséquence immédiate d'amener Mme Mourel à envisager sérieusement sa situation sociale, de lui rappeler qu'elle était mariée à un forçat ; et, tout naturellement, sa haine s'en accrut d'autant pour l'homme qui, l'ayant ainsi rivée à sa honte, était un obstacle à sa réhabilitation par une union honorable, et ne lui permettait pas de donner à son enfant adoré un état civil régulier.

Alors, autant elle s'était efforcée depuis longtemps d'oublier le condamné, autant, dès ce moment, elle désira être renseignée sur son sort, et fit tout dans ce but, sans se compromettre.

Les dernières nouvelles qu'elle avait eues de Jean dataient de l'époque où il avait quitté Toulon, en 1855, avec l'un des convois de forçats envoyés à la Guyane, confirmant à la nouvelle loi sur les pénitenciers coloniaux ; et à cette occasion, ainsi que cela lui était d'ailleurs arrivé déjà plusieurs fois, depuis qu'elle n'avait plus à lutter contre les difficultés inséparables de la vie, elle avait fait remettre, sous un nom supposé, au commissaire général de la marine, directeur du bagne, une somme relativement importante, destinée à celui qu'il lui octroiait de savoir privé de tout bien pendant qu'elle vivait dans le luxe et les plaisirs, quelles que fussent, pour elle, les conséquences de son crime.

Ce devoir rempli, elle avait pris ensuite à tâche plus que jamais d'effacer de son souvenir cette horrible page qu'il lui fallait maintenant interroger de nouveau.

Du reste, rien ne lui fut plus facile que d'obtenir les premiers renseignements qu'elle fit demander discrètement, tout à la fois au ministère de la marine et à la direction des établissements pénitentiaires.

La note qui lui fut donna était ainsi rédigée :

"Le nommé Jean Mourel, condamné à "vingt ans de travaux forcés en 1849 "par la cour d'assises de la Marne, est "bien arrivé à la Guyane en 1855, "mais après avoir séjourné successivement sur plusieurs points de la colonie, objet de faveurs spéciales, car sa "conduite avait toujours été excellente, il s'est évadé en 1858 et on ignore "ce qu'il est devenu.

"De fréquentes évasions ayant eu lieu "à la même époque, les unes par l'intérieur des terres, les autres par mer, et "les archives de l'un des pénitenciers "ayant été détruites dans un incendie, "on n'est pas certain de la voie prise "par le Mourel. On ne sait pas s'il a "gagné la Guyane anglaise, en présence "n'y ayant pas été signalée par les autorités de Georges-Town.

"On croit plutôt qu'il a succombé aux "privations et aux fatigues dans les forêts vierges que traverse le Maroni, "car on a retrouvé, sur les rives de ce "fleuve, qui sépare les Guyanes française et hollandaise, les ossements de "fugitifs dévorés par les fauves.

"Toutefois, dans l'incertitude où on "était du sort de Jean Mourel, et les "preuves réelles de sa mort faisant défaut, son acte de décès n'a pu être "dressé. Il n'a pas même été pris à son "égard un jugement de déclaration "d'absence, ce jugement ne pouvant "s'ailleurs être obtenu que cinq ans "après la disparition de l'absent, à la "demande de sa femme—ce Mourel était "marié—ou à la requête de ses héritiers "s'ils ont intérêt à le faire."

Le document s'arrêtait là.

Or, ce délai fixé par la loi était à peine expiré ; de plus, un jugement de déclaration d'absence n'aurait pas rendu à Rose Lassegues sa liberté, le code civil ne reconnaissant pas que le mariage d'un absent est dissous après quelque nombre d'années que ce soit, mais, article 139, que l'époux absent doit le conjoint à contracté une nouvelle union est seul recevable à attaquer ce mariage.

L'époux remarié n'est pas considéré comme criminel, les tribunaux rompent son second mariage et l'excuse comme ayant agi de bonne foi, mais voilà tout !

Comprenant donc que demander un jugement d'absence contre son mari serait provoquer des révélations dangereuses, ces sortes de jugements étant soumis à une grande publicité, et que cela, du reste, ne modifierait en rien sa situation, Geneviève jugea plus prudent de se taire, et ne changea rien à son existence, tout en se réservant d'aviser plus tard, car elle avait la conviction d'être veuve. Sur ces entrefaites, le bon Adolphe Berquelier mourut.

Elle ne songea plus alors à poursuivre ses recherches, mais seulement à se consacrer à sa fille, et c'était au moment où, vivant d'une existence irréprochable, réhabilitée par l'amour maternel, elle avait le droit de s'applaudir des sacrifices qu'elle avait faits pour assurer l'avenir de Claude, que tout son échafaudage de bonheur s'effondrait.

Ainsi que nous allons le voir, les renseignements qu'on avait donnés à Rose Lassegues, sur l'évasion de son mari du pénitencier de Cayenne, n'étaient, hélas ! exacts qu'en partie !

X

CINQ ANNÉES AU BAGNE.

On se rappelle qu'après sa condamnation, Jean Mourel, furieux de l'abandon de sa femme, avait refusé de signer son pourvoi en cassation, et qu'il avait été dirigé sur le bagne de Toulon.

A cette époque, depuis longtemps déjà, ceux que la loi avait frappés de peines infamantes ne s'en allaient plus à destination à pied, enchaînés comme des bêtes fauves, objets du mépris public et provoquant souvent les plus tristes scandales, car bon nombre d'entre eux, affectant le ton de prendre gaîment leur sort, riaient, chantaient et, malgré le bâton des argousins, répondaient par des propos obscènes aux insultes de ceux qui accouraient pour les voir passer.

Successivement, Louis-Philippe et le gouvernement provisoire de 1848 avaient fait disparaître la marque, l'exposition publique et la chaîne.

Mais si ce dernier spectacle, dégradant pour l'humanité, n'était plus donné à la foule avide d'émotions malsaines, les grandes voies ferrées destinées à relier le centre de la France à la Méditerranée et à l'Océan n'existant pas encore, les condamnés faisaient leur voyage dans des voitures cellulaires.

Ces voitures étaient à peu près ce qu'elles sont aujourd'hui : de grandes caisses suspendues et divisées en douze compartiments, dont l'un réservé au brigadier de gendarmerie chargé de surveiller les prisonniers.

On s'explique facilement quelles horribles pensées accablaient ceux qui, dans ces cellules étroites, devaient garder le silence et une immobilité relative, puisqu'ils pouvaient seulement se tenir debout ou assis, et s'en allaient vers le terrible inconnu du bagne.

Lorsque ces voitures contenaient des récidivistes, des *chevaux de retour*, comme disent les forçats, que Toulon, Brest ou Rochefort avait déjà vus, ceux-là regrettaient certainement la chaîne d'autrefois, avec laquelle la route était plus longue, plus infamante encore, il est vrai, mais aussi moins monotone, plus gaie pour ceux qui, se sentant fort peu de la honte qu'ils ramenaient en chemin, ne songeaient qu'à jouir du grand air et à récolter les ammônes qu'ils savaient obtenir par leurs lazzis ou leurs plaintes simulées.

Mais Jean Mourel, lui, n'était ni un cynique ni un désespéré. Le lendemain même de sa condamnation, en quelque sorte, il en avait pris son parti, et quand il fut enfermé dans son cachot roulant, il ne songea au passé que pour maudire sa femme, et à l'avenir, que pour se promettre de manœuvrer le plus habilement possible, afin de le rendre moins douloureux à supporter.

Il ne dit qu'il n'avait que vingt-sept ans, était d'une excellente santé ; que, grâce à son intelligence et à son instruction, les travaux forcés seraient moins pénibles pour lui que pour tant d'autres, car bien certainement, après un certain temps d'épreuve, on l'emploierait dans les bureaux de l'arsenal ; et en pensant aussi qu'il obtiendrait peut-être, au bout de quelques années, une réduction de peine, il était résolu à accepter les plus rudes corvées sans murmurer, afin de gagner, par sa bonne conduite, une rapide amélioration de son sort.

Grâce à cette philosophie ou plutôt à ces raisonnements fort sages, lorsque, deux jours après son départ de Reims, le mari de Rose Lassegues mit pied à terre dans la grande cour du bagne de Toulon, sa physionomie ne portait pas trace d'abattement, ni même de fatigue.

Ce fut d'une voix calme qu'il répondit à l'appel de son nom, et comme, de tous les arrivants, il était de beaucoup le mieux tourné, et que ses traits n'étaient pas ceux d'un homme vicieux, le commissaire de la marine, qui assistait à la réception de ses nouveaux pensionnaires, le remarqua et, après avoir pris connaissance de sa feuille de route, sequiseu un sourire de satisfaction.

Jean Mourel n'était pas un de ces criminels sanguinaires et dangereux qui rendaient si difficile la surveillance et nécessitaient fréquemment des répressions terribles. C'était déjà une bonne note à son actif.

Il n'en fut pas moins astreint, ainsi que les autres, à prendre le bain réglementaire dans l'une des baîlles qui étaient les baignoires du bagne, et cela fait, il dut remplacer les vêtements avec lesquels il avait voyagé par la livrée d'infâmie : une casaque de moutonnade avec un collet jaune, collet spécial aux condamnés à vingt ans ; un pantalon de drap jaune, fendu sur le côté pour laisser passer la chaîne et fermé par des boutons ; une chemise de grosse toile ; et un bonnet rouge, sur lequel était fixée la plaque en fer-blanc portant découpé son numéro : 2,817.

Le bonnet vert était réservé aux forçats à vie.

Cependant, malgré tout le calme dont il avait fait provision, le malheureux n'en sentait pas moins son cœur battre à rompre sa poitrine à chaque de ses premiers pas dans sa horrible existence nouvelle, mais sachant qu'il avait à subir bien d'autres épreuves plus terribles encore, son courage ne faiblissait pas.

Aussi, ne trahit-il même aucune surprise lorsque l'adjudant de la chiourme lui ordonna de se présenter au ferrement.

Alors, obéissant aux indications qui lui étaient successivement données, et ne faisant qu'imiter d'ailleurs ce qu'il venait de voir exécuter par ses compagnons de route, Jean s'est dit, le genou ployé, sur un billot de bois, dans la partie évidée duquel il plaça le bas de sa jambe gauche ; le *chappolier*—c'est le nom du forçat chargé de cette triste besogne—lui passa à la cheville un anneau, en manille en acier, et il introduisit dans la gorge de cette manille un boulon, qu'il riva à froid, à l'aide d'un lourd martéau lancé à toute volée, et dont la moindre déviation aurait estropié le patient pour toute sa vie.

L'opération ne dura que deux minutes et eut lieu sans accident.

L'horrible maréchal-ferrant, auquel sans doute les récidivistes doivent leur surnom de chevaux de retour, était adroit, adéquat et n'avait pas bronché. Mais lorsqu'il se remit debout, le faussaire ne put s'empêcher de tressaillir.

A l'autre extrémité de la chaîne que terminait sa manille et qui, maintenant, faisait en quelque sorte partie de lui-même pour vingt ans, se trouvait un homme, un frère en double captivité.

Sans qu'il s'en fût aperçu, on avait réuni sa chaîne à celle d'un autre forçat par un anneau de jonction.

Il était accouplé.

Or, au bagne, l'accouplement, inhumain moyen de surveillance, devenait souvent une atroce aggravation de peine.

Dans cet enfer, où, au mépris de la contagion morale qui en résultait, étaient mêlés trois ou quatre mille individus, sans distinction d'âge ni de criminalité, s'était au hasard des vides que se faisaient ces unions monstrueuses, supplice nouveau et le plus douloureux de tous parfois pour quelques-uns de ceux auxquels il était infligé.

En effet, il arrivait souvent qu'un malheureux, devenu criminel par passion ou dans un accès de colère aveugle dont il se repentait, était accouplé à quelque ignoble assassin enfermé contre tout remords, prêt à commettre de nouveaux forfaits, même au bagne.

Sur les quais, le long des magasins, on croisait des couples que le crime seul avait formés.

Un ex banquier qui n'avait pas encore perdu sous la casaque rouge toute tournure mondaine, marchait côte à côte, rivé à lui, avec un ancien garçon d'écurie ; un mauvais prêtre, brebis galeuse chassée du troupeau avant même que la cour d'assises s'en fût emparée, suivait, l'air paterne, les yeux baissés, le front hypocrite, le teint blême, un grand gaillard qui, d'un ton moqueur, psalmodiait des cantiques à son oreille.

On rencontrait, ici des hommes jeunes vieillards, pour ainsi dire, sur les bancs des vieillards, sinon par l'âge du moins par la fatigue et le dépérissement ; là, des forçats de cinquante ans, robustes, bestiaux, vieux pensionnaires du bagne et suant le vice, conduisant par leur chaîne, comme s'ils fussent des esclaves à eux, des nouveaux venus, des coupables d'hier, en quelque sorte des enfants, qu'ils s'efforçaient cyniquement de façonner à l'infamie.

Et tout cela sous les yeux des gardes-chiourme qui riaient ou faisaient la sourde oreille, remplis d'indulgence pour tous ceux dont ils tiraient profit.

Car, à cette époque, sauf la liberté, les forçats, grâce à la complicité de leurs surveillants subalternes, pouvaient tout acheter ; ils pouvaient aussi tout faire, pourvu qu'ils payassent.

Or, bien que le règlement n'autorisât aucun d'eux à avoir plus de dix francs à la fois, bon nombre de ceux qui travaillaient dans les bureaux ou pour les bagnards avaient toujours en leur possession des sommes d'une certaine importance.

Jean Mourel n'ignorait rien de ces choses ; la promiscuité des bagnes, il en connaissait toutes les horreurs pour les avoir lues dans quelques uns des livres même qu'il avait illustrés.

Il avait, lui, dessiné la livrée maudite avant de l'endosser.

On comprend donc aisément avec quelle anxiété il interrogeait du regard la physionomie et l'attitude de celui que sa chute lui donnait pour compagnon.

Mais il fut bientôt rassuré.

Les traits de ce condamné de son âge à peu près ne trahissaient pas une nature brutale, et sa voix fut presque douce lorsque, l'invitant à se rapprocher tout à fait par la seule tension de la chaîne qui les unissait, il lui dit :

—Eh oui ! c'est dur, camarade, mais vous vous y ferez ! Ah ! vous auriez pu tomber plus mal qu'avec moi !

Et l'entraînant à l'écart, c'était un dimanche, on se reposait, il lui raconta tout de suite son histoire, comme s'il eût hâte de le rassurer complètement ; histoire des plus simples, semblable à tant d'autres drames dont les campagnes sont souvent le théâtre.

Il s'appelait Pierre Rabot, était Normand et avait vingt-cinq ans à peine.

Après avoir suivi jusqu'à sa dixnième année l'école de son village, il était allé de ferme en ferme comme domestique, plutôt pour le bon nourrir que pour le gages, et d'un éditeur de Paris qui était resté son débiteur.

Pendant les heures de repos, il apprenait à lire à Pierre, son dévoué corps et âme, on l'avait pour le bazar du bagne une foule de petite objets qui le firent bientôt connaître.

Le chef de la chiourme parla de lui au commissaire ; celui-ci prit connaissance de son dossier, le fit venir, lui donna à exécuter un travail assez armoriel, reconnut qu'il était vraiment un artiste, et dès ce moment songea à trouver le moyen d'améliorer sa situation.

Un de ces événements dont les bagnes étaient fréquemment le théâtre ne tarda pas à fournir au fonctionnaire l'occasion de se tenir à lui-même sa promesse.

Un soir de dimanche, assis contre un des arbres de la cour, le mari de Rose Lassegues venait de graver d'une pomme de canne en argent que lui avait donnée le commissaire de marine, quand Rabot, accroupi près de lui, cessa tout à coup de suivre des yeux son travail qu'il admirait, et se leva pour se joindre à un couple de forçats qui s'étaient approchés, puis, après avoir mystérieusement causé avec eux, il reprit place auprès de son compagnon de chaîne, pour lui dire à demi-voix :

—Tu n'entends ce que veulent les camarades ?

Depuis longtemps Pierre et Jean se tutoyaient. Le contraire les eût fait mal voir par tout le monde.

—Non, répondit Mourel, qui ne n'était pas encore sûr de l'entrétien de Rabot avec les forçats.

—Eh bien ! il y a une évasion projetée, tout est prêt, et elle réussira si tu veux.

—Comment cela ?

On m'a chargé de te demander *de maquiller des faffes*.

—*De maquiller des faffes ?*

—Oui, de fabriquer de faux passeports ! Dame ! on sait que tu es un *bredeur*, un écrivain habile !

—Et je bâtis bien ces passeports ?

—Je n'ai rien pensé du tout, mais comme il y a gros à gagner, *dix yeux de perdrix* au moins, dix belles pièces de vingt francs, j'ai dit que je t'en parlerais.

—Tu as eu tort !

—Oh ! pas tant que ça, car je n'ai pas laissé supposer que tu tu dirais oui ; j'ai même ajouté que je croyais que tu ne voulais plus que *cribiner à la fane*, travailler honnêtement.

C'est certain.

Ce n'était pas le moins du monde par probité que Jean ne voulait pas redevenir faussaire, mais tout simplement par prudence. Il savait que les évasions tournaient toujours mal pour les fugitifs et il ne voulait pas, en donnant son complicité qui ne lui aurait rapporté qu'une prolongation de peine, sans compter la bastonnade, la double chaîne et le cachot.

—Alors, je vais leur dire que c'est non, termina Pierre.

Et, se levant, il fit comprendre du geste aux forçats qui attendaient à quelque pas de la que son arrêt était.

Bien que les forçats se fussent éloignés avec un jurons de menaces, Mourel et Rabot devaient supposer que les choses en resteraient là, mais le lendemain matin, au moment où ils allaient partir pour "la grande fatigue" on vint les chercher par ordre du directeur du bagne.

Pendant la nuit, un mouchard avait entendu ses compagnons de *tollard* parler de leur évasion, ainsi que du refus du No 2,817, dont ils se promettaient de tirer vengeance, et il avait tout raconté à l'adjudant de la chiourme qui, après avoir bonoié au *ramas* ceux qui projetaient de s'évader, avait fait immédiatement son rapport à l'autorité supérieure.

—Alors, demanda le commissaire de la marine à Pierre, on vous avait chargé de proposer à Mourel de faire de faux passeports ?

—Oui, monsieur, répondit Rabot, mais je savais bien qu'il n'accepterait pas. Nées mêmes que je ne pourrais pas refuser de lui en parler, on m'aurait fait un mauvais parti, ce qui ne me manquera pas d'arriver maintenant, car on nous accusera d'avoir *fait l'arcon, mangé le morceau*, tous les camarades, quoi !

—Ce n'est pas de tout repos, ton métier de dénonciation, et je vais vous mettre tous deux à l'abri de la rancune de ceux dont vous avez eu la sagesse de ne pas vous faire les complices. Il y a quatre ans, Rabot, tu t'es conduit comme ici, et votre conduite est bonne. Quant à toi, Mourel, votre refus d'aider à une évasion mérite également ma bienveillance. Allez, je vais donner des ordres à votre sujet.

Les deux amis balbutièrent un remerciement, salubrent et partirent.

Le soir même, ils quittaient leur ecouade pour passer dans les éprouvés.

La catégorie des éprouvés, au bagne, c'était le purgatoire après l'enfer !

Ceux qui en faisaient partie occupaient le plus mauvais des bâtiments du bagne, les travaux les plus pénibles et les plus grossiers de l'arsenal : l'attelage aux charettes, le virage au cabestan, le rangement des pièces à boulets, l'armement des chaloupes, cela, par tous les temps, sous le soleil tropical de l'été, aussi bien que par le souffle âpre et glacé du mistral d'hiver.

C'était là d'ailleurs ce que faisaient chaque jour les matelots, dans des conditions autrement dures que celles dont les forçats, car le plus souvent, ou plutôt toujours, il fallait employer vingt, trente condamnés pour obtenir le même somme de force que donnaient dix hommes libres, mais mus par l'amour-propre et le sentiment du devoir.

Il est vrai que "la grande fatigue" faisait parfois courir les plus affreux dangers aux pensionnaires du bagne, en raison de leur enchaînement deux par deux.

Lorsqu'un couple de ces misérables portait un lourd fardeau, par le No 6 d'une échafandages, s'embarquait, et se manœuvrait à bord par gros temps, chacun des accouplés devait régler soigneusement ses moindres mouvements sur ceux de son compagnon de chaîne, car un faux pas, une maladresse, un mauvais vouloir de l'un pouvait être la mort pour tous deux.

Il est difficile de rêver spectacle plus horrible que celui qu'offraient les forçats accouplés, pendant qu'ils' exécutaient certains travaux déjà périlleux par eux-mêmes.

Et ce n'était pas tout ! Les bonnets rouges ou verts de "la grande fatigue" ne recevaient aucun salaire, jamais de viande, seulement un peu de vin, tandis que ceux de "l'éprouvé" qui avaient quelque argent, ce qui leur permettait de se mieux nourrir, sans compter qu'ils travaillaient presque toujours à l'abri.

Mais tout cela, momentanément, importait peu à Mourel.

Il se soumit, exécuta les plus rudes corvées sans se plaindre, se contentant d'adoucir son sort et celui de Rabot autant qu'il le pouvait avec la petite somme qu'il avait apportée de Reims et ce qu'il reçut successivement d'anciens amis qui s'employaient sur son sort, convaincus qu'il était devenu criminel par passion, et d'un éditeur de Paris qui était resté son débiteur.

Pendant les heures de repos, il apprenait à lire à Pierre, son dévoué corps et âme, on l'avait pour le bazar du bagne une foule de petite objets qui le firent bientôt connaître.

Le chef de la chiourme parla de lui au commissaire ; celui-ci prit connaissance de son dossier, le fit venir, lui donna à exécuter un travail assez armoriel, reconnut qu'il était vraiment un artiste, et dès ce moment songea à trouver le moyen d'améliorer sa situation.

Un de ces événements dont les bagnes étaient fréquemment le théâtre ne tarda pas à fournir au fonctionnaire l'occasion de se tenir à lui-même sa promesse.

Un soir de dimanche, assis contre un des arbres de la cour, le mari de Rose Lassegues venait de graver d'une pomme de canne en argent que lui avait donnée le commissaire de marine, quand Rabot, accroupi près de lui, cessa tout à coup de suivre des yeux son travail qu'il admirait, et se leva pour se joindre à un couple de forçats qui s'étaient approchés, puis, après avoir mystérieusement causé avec eux, il reprit place auprès de son compagnon de chaîne, pour lui dire à demi-voix :

—Tu n'entends ce que veulent les camarades ?

Depuis longtemps Pierre et Jean se tutoyaient. Le contraire les eût fait mal voir par tout le monde.

—Non, répondit Mourel, qui ne n'était pas encore sûr de l'entrétien de Rabot avec les forçats.

—Eh bien ! il y a une évasion projetée, tout est prêt, et elle réussira si tu veux.

—Comment cela ?

On m'a chargé de te demander *de maquiller des faffes*.

—*De maquiller des faffes ?*

—Oui, de fabriquer de faux passeports ! Dame ! on sait que tu es un *bredeur*, un écrivain habile !

—Et je bâtis bien ces passeports ?

—Je n'ai rien pensé du tout, mais comme il y a gros à gagner, *dix yeux de perdrix* au moins, dix belles pièces de vingt francs, j'ai dit que je t'en parlerais.

—Tu as eu tort !

—Oh ! pas tant que ça, car je n'ai pas laissé supposer que tu tu dirais oui ; j'ai même ajouté que je croyais que tu ne voulais plus que *cribiner à la fane*, travailler honnêtement.

C'est certain.

Ce n'était pas le moins du monde par probité que Jean ne voulait pas redevenir faussaire, mais tout simplement par prudence. Il savait que les évasions tournaient toujours mal pour les fugitifs et il ne voulait pas, en donnant son complicité qui ne lui aurait rapporté qu'une prolongation de peine, sans compter la bastonnade, la double chaîne et le cachot.

—Alors, je vais leur dire que c'est non, termina Pierre.

Et, se levant, il fit comprendre du geste aux forçats qui attendaient à quelque pas de la que son arrêt était.

Bien que les forçats se fussent éloignés avec un jurons de menaces, Mourel et Rabot devaient supposer que les choses en resteraient là, mais le lendemain matin, au moment où ils allaient partir pour "la grande fatigue" on vint les chercher par ordre du directeur du bagne.

Durest était toujours à la maisch centrale, où il ne se trouvait pas trop mal, car en raison de ses connaissances en procédure, on l'employait à la copie des dossiers de les prisons, et la parente de Jean ignorait absolument ce que faisait Rose et où elle était.

Il est probable que la bonne femme avait, comme toute la ville, que Mme Mourel avait été enlevée par Rommier, mais persuadée ainsi que beaucoup de monde que Jean avait été conduit au crime par amour pour sa femme, elle avait préféré ne pas l'écrire à son neveu, dans la crainte de le faire souffrir davantage encore.

Il adorait de ce silence, de cette incertitude où il était du sort de Rose, que Mourel s'imagina à son tour qu'il l'avait adorée, que c'était, en effet, pour pouvoir lui prouver sa tendresse qu'il avait voulu être riche et, conséquemment, que l'oubliait, de son part, à elle, était un acte de monstrueuse ingratitude.

(A continuer.)

AMUSEMENTS.

GRAND OPERA HOUSE!

Ce soir et mercredi et samedi en matinée,

Les Magnifiques Minstrels de Cleveland.

Swallow, Billy Rice et les Japonais.

Dimanche, 5 Oct.—La troupe de A. M. Palmer dans Jim the Penman.
28 sept—1f

THEATRE ST-CHARLES.
Rue St-Charles.

Mme D. Bidwell.....Propriétaire et directrice.
A. Roig.....Gérant.

DIMANCHE, 28 SEPTEMBRE.
ET LES MATINÉES USUELLES.
Récente production d'Oscar Wilde intitulée

WILD OATS!

La grande comédie musicale de ce siècle.
12 ....Vaudevilles et Comédies.....12
Dimanche, 5 octobre—A SOAP BUBBLE.
27 sept—

4me Festival Annuel

Le Sioux City Corn Palace,

Du 25 Sept. au 11 Oct. 1890.

Le Illinois Central Railroad vendra des billets les 23, 24 et 25 septembre et les 1er, 2, 6 et 8 octobre, valables pendant trente jours, à moitié prix, de la Nouvelle-Orléans à Sioux City, aller et retour,

$22.20.

Les passagers auront le privilège d'aller par la voie de Centralia and Dubuque et de revenir par la voie de Chicago. Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agent, au rez-de-chaussée de la bâtisse du Pickwick Club, ou à J. W. Coleman, Agt. Genl. Pass. Agt., Nouvelle-Orléans.

A. H. HANSON,
Genl. Pass. Agt., Chicago.
21 sept au 29 sept

ANNONCES JULICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens Bank of Louisiana vs Mme John C. Smith et ux.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,811—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 1er novembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un lot de terre situé dans la 3me municipalité de cette ville, rue Moreau, entre Port et St Ferdinand, désigné par le No 2, sur un plan fait par Louis H. Pilié, député voyer, le 16 décembre 1846, et déposé en l'étude de Charles Boudousquié, sandes notaire ; le dit lot de terre ayant vingt six pieds quatre pouces de face à la dite rue Moreau et s'étendant en profondeur, entre lignes parallèles, jusqu'à la rue Architecte de cent trente-huit pieds un pouces et trois lignes de profondeur ; avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances, savoir : un corps de logis de trois maisons jointes, bornées par les rues Chestnut et Coliseé, désignées par les Nos 1, 2 3 et 4 et ayant une profondeur de cent vingt pieds ; plus de cinq cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, au pied américain, suivant un plan fait par F. Communy, daté du 1er mars 1837 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, anciennement notaire en cette ville. Soitant de la 1re à la 5e mesure, au pied français trente pieds de face à la rue Delaronde, sur cent vingt pieds de profondeur.

Mis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
23 sept—22 29 oct 6 13 20 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Louise Adelaide Cammon et ux.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,760—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Quatrième District de cette ville, désigné par le No 160, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Fulton, Première et Berwick, le dit lot de terre mesurant vingt pieds trois pouces de façade sur la rue Chippewa sur cent vingt pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2e Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans la Quatrième District de cette ville, désigné par le No 160, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Fulton, Première et Berwick, le dit lot de terre mesurant vingt pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Mis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 sept—11 18 25—2 9 14 oct

ANNONCE JUDICIAIRE

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Louise Adelaide Cammon et ux.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 30,868—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite à savoir :

Un lot de terre situé dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Marais, Pauline et Bayou St Jean, désigné par la lettre A sur une esquisse déposée dans le bureau de A. Duricourt, ex notaire.

Le dit lot ayant dix neuf pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue de Chartres, soixante-dix huit pieds cinq pouces six lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Damaine, vingt-sept pieds deux pouces quatre lignes sur la ligne du fond, cinquante et un pieds sept pouces et six lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ayant une superficie de 1,000 pieds carrés, ou comme un lot de 20 pieds de front sur cent, laquelle allée en commun est de quatre pieds de large, ayant un pouce deux lignes sur une ligne s'étendant entre les rues Marais et St Philippe ; puis courant sur une ligne droite jusqu'à ce qu'elle arrive à la ligne de profondeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et dépendances y appartenant qui en sont une